



Ville de Lewarde

**Procès-verbal valant compte-rendu
du Conseil Municipal du Mercredi 27 octobre 2021 – 18h30**

Date de la convocation : **22 octobre 2021**

Lieu de la séance : **Mairie**

Nom du Président de séance : **Mr Denis MICHALAK, Maire**

Nombre de conseillers en exercice : **19**

Nombre de conseillers présents : **17**

Nombre de procuration : **2**

Nombre de votants : **19**

Présents :

- Monsieur Denis MICHALAK, Maire ;
- Madame Jeanne-Marie DELMAIRE, Adjointe au Maire ;
- Messieurs André LEGER, Jean-Claude DUBRUNQUEZ et Claude SOMBRIN, Adjoints au Maire ;
- Madame Emmanuelle MADOUX, Conseillère déléguée à la vie associative ;
- Monsieur Alain ROLLOS, Conseiller délégué à la citoyenneté, *arrivé à 18h35* ;
- Mesdames Virginie FOURMAUT, Nathalie KAROLEWICZ, Marie-Jeanne TAUSSIN, Amandine DUQUESNOY, Delphine ZAGACKI, Conseillères municipales ;
- Messieurs Alain BRUNEEL, Cédric CAUPIN, Jean-Michel MOREAU, Jean-Marie DELANNOY, et Thierry PAMART Conseillers municipaux.

Excusés et représentés :

- Madame Nina LAHSSEN, Adjointe au Maire, excusée et représentée par Monsieur Claude SOMBRIN, Adjoint au Maire.
- Monsieur Corentin KACZKA, Conseiller municipal, excusé et représenté par Monsieur Thierry PAMART, Conseiller municipal.

Secrétaire de séance :

Monsieur le Maire, Denis MICHALAK ouvre la séance à 18h31. Il procède à l'appel des conseillers municipaux. Monsieur Alain ROLLOS rejoint l'assemblée à 18h35. Comme à chaque début de conseil municipal, il est procédé à la désignation d'un secrétaire de séance, dont la fonction est d'assister le Président de séance à la vérification du quorum, à la validité des pouvoirs (2 pouvoirs), au bon déroulement des scrutins, et à l'élaboration du PV de séance.

Pour la désignation du secrétaire de cette séance et pour la désignation des futurs secrétaires des futures séances de conseils municipaux, Monsieur le Maire indique qu'il continue de se référer à



Ville de Lewarde

l'ordre du tableau des conseillers municipaux. Emmanuelle MADOUX, conseillère municipale, est désignée pour remplir ce rôle lors de cette séance.

Préambule

- Approbation du compte-rendu du 13 juillet 2021 :

Le compte-rendu de la séance du dernier conseil municipal daté du 13 juillet 2021, joint à la convocation de la présente réunion, a été approuvé à l'unanimité.

- Communication des décisions de Monsieur le Maire en vertu des pouvoirs délégués par le Conseil Municipal :

En vertu de la délibération du Conseil Municipal en date du 22 mai 2020 attribuant délégation au Maire, conformément à l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur le Maire communique la décision suivante prise au nom du conseil municipal :

- **Décision de nomination de Maître DETREZ-CAMBRAI** dans la défense des intérêts de notre commune contre la requête en référé déposée par la société Bouygues Télécom devant le tribunal administratif, dans le cadre de leur projet d'installation d'un mât téléphonique.

Monsieur le Maire explique que parallèlement à la procédure « au fond », Bouygues Télécom a assigné la ville dans une procédure dite « de référé », plus rapide.

Le but de ce référé était de casser l'arrêté d'opposition à leur déclaration préalable de travaux émis au nom de la municipalité pour qu'ils puissent implanter leur mât au plus vite.

Les conseillers municipaux ont été avertis de cette décision par mail dans le courant du mois de Septembre. L'ordonnance rendue par le juge a été favorable à la commune puisque le critère de l'urgence invoquée par la société n'a pas été retenu ; la requête de Bouygues a été rejetée.

Reste le combat sur la procédure « au fond » qui continue. Les échanges de mémoires entre parties continuent et la date du jugement n'est pas encore connue à ce jour.

- **Achat d'un colombarium et d'un jardin du souvenir**

Il s'agit de la mise en œuvre du budget primitif 2021. Pour sécuriser la procédure, 2 devis ont été demandés par Monsieur Jean-Claude DUBRUNQUEZ ; l'un par l'entreprise Sauthieux (10 995€) et l'autre par Dirson (10 690€). Nous avons choisi de contractualiser avec l'entreprise Dirson.

- **Plan particulier de mise en sécurité au groupe scolaire Salengro**

Il s'agit là aussi de la mise en œuvre du budget primitif 2021. La société Desmarez a été retenue pour la mise en place d'un plan particulier de mise en sûreté pour un montant total de 8 141,28€ TTC.

- **Sécurisation du portail de la mairie**

Il s'agit là aussi de la mise en œuvre du budget primitif 2021. La société DEVRED qui a assuré la pose dudit portail a été retenue pour sécuriser le portail pour un montant de 7 744,36€ TTC.

Monsieur le Maire rappelle qu'une subvention du Conseil Départemental au titre de l'ADVB a été accordée pour un package de travaux de menuiserie de la mairie, les travaux de réfection de la toiture du presbytère et de la sécurisation du portail.



Ville de Lewarde

- **Travaux de réfection du presbytère**

Il s'agit encore de la mise en œuvre du budget primitif 2021. Pour sécuriser la procédure, 3 devis ont été demandés par les entreprises ACD Couverture, Daudigny et Cibec.

L'offre de la société ACD Couverture étant la mieux disante, elle a été retenue pour assurer les travaux de réfection de la toiture du presbytère pour un montant total de 29 809,46€ TTC, quasiment le prix de la subvention obtenue par le Conseil départemental dont je vous parlais il y a quelques instants.

- **Achat d'un tracteur**

Enfin, il s'agit toujours de la mise en œuvre du budget primitif 2021, 3 devis ont été sollicités par les entreprises Agri-Meca SAS, Novagri équipement et Espaces Verts Distribution ;

La société Espaces Verts Distribution, moins disante, a été retenue pour l'achat d'un tracteur pour les services techniques pour un montant total de 42 940,00€ TTC.

Point n°1 - Création de nouveaux tarifs pour la location de la salle des fêtes Henri Martel

Monsieur le Maire rapporte à l'assemblée qu'il a reçu, lors de permanences municipales, quelques personnes souhaitant pouvoir disposer de la salle des fêtes non pas sur le temps d'un week-end entier, mais seulement sur des créneaux disponibles d'une ou 2 heures ou encore d'une matinée / après-midi.

La délibération du Conseil Municipal en date du 24 novembre 2016 relative à l'exploitation de la salle des fêtes Henri Martel ne prévoit pas ce genre de possibilité. Il propose donc au conseil municipal de créer de nouveaux tarifs pour la location de la salle des fêtes, en semaine, à partir du 1^{er} janvier 2022 et d'y appliquer les tarifs suivants :

	Salle Henri Martel	Salle Léon Derycke et René Rockmans
1 heure	30,00 €	20,00 €
2 heures	40,00 €	30,00 €
½ journée (8h/12h ou 13h/17h)	75,00 €	50,00 €
1 journée (8h/17h)	150,00 €	100,00 €

Les autres tarifs de location resteraient inchangés. Aussi, il rappelle qu'il est d'usage de fournir la salle des fêtes gratuitement aux associations lewardoises, mais également aux organisations syndicales qui en font la demande et que toute demande est soumise à son autorisation.

Madame Delphine ZAGACKI, Conseillère municipale, souhaite des précisions sur les conditions d'obtention à titre gratuit de la salle des fêtes pour les organisations syndicales et les partis politiques.

Monsieur le Maire répond qu'il appliquera l'équité entre les différents statuts, en fonction bien évidemment de la disponibilité de la salle

Monsieur Jean-Marie DELANNOY, Conseiller municipal, rappelle qu'il y a 3 groupes politiques dans le conseil municipal. Il souhaite savoir si l'équité sera réellement appliquée pour ces 3 groupes.



Ville de Lewarde

Monsieur Thierry PAMART, Conseiller municipal, dénonce le fait que Monsieur le Maire « soit le maître des horloges », car les groupes politiques devront s'adresser à lui pour savoir si une salle est disponible.

Madame Marie-Jeanne TAUSSIN, Conseillère municipale, explique qu'il s'agit d'envoyer une demande à la mairie en y mettant la date souhaitée.

Monsieur Thierry PAMART, Conseiller municipal, répond « refuser est facile, accepter est plus compliqué », et que cela « ne marchera pas ».

Madame Delphine ZAGACKI, Conseillère municipale, confie sa peur de se voir opposer des refus systématiques en rétorquant qu'elle « n'a jamais de réponses aux mails transmis à la mairie ».

Monsieur le Maire lui demande de ne pas tout mélanger, il y a d'un côté les « demandes de location de salle », et de l'autre « les nombreuses autres questions transmises en mairie ».

Monsieur Thierry PAMART, Conseiller municipal, demande à quelles dates la salle peut être disponible.

Monsieur Jean-Marie DELANNOY, Conseiller municipal, demande à disposer du calendrier d'occupation des salles et de pouvoir disposer des dates bloquées à des fins d'initiatives associatives.

Monsieur le Maire répond que la réunion de calendrier vient juste de se tenir et que l'envoi du calendrier sera fait d'ici à quelques jours.

Monsieur le Député Alain BRUNEEL expose qu'il s'agit ici de répondre plus à des demandes à caractère commercial en proposant des tarifs intéressants pour ne pas « asphyxier » les commerçants. Effectivement, la commission vient de se réunir sous la présidence de Virginie FOURMAUT. Il a été établi un calendrier sur 2 années à la demande des associations, où viennent se greffer des demandes familiales. Il propose aux conseillers municipaux d'adresser leurs demandes en mairie si besoin, et leur conseille de le faire « assez tôt ».

Monsieur Jean-Marie DELANNOY, Conseiller municipal, demande à Monsieur le Député Alain BRUNEEL « quand il sera en campagne », s'il paiera la salle.

Monsieur le Député Alain BRUNEEL rétorque qu'il s'agit là d'une « pratique de responsabilité », que la loi encadre bien les choses pour les campagnes électorales, ce à quoi Madame Delphine ZAGACKI, Conseillère municipale, formule « c'est cela que l'on veut ».

Madame Delphine ZAGACKI, Conseillère municipale, demande une nouvelle fois si les groupes d'opposition peuvent bénéficier d'un local pour préparer les conseils municipaux.

Monsieur le Maire lui rétorque « vous n'êtes que 2 », Monsieur Thierry PAMART, déclame « nous sommes 4 ! ». Monsieur le Maire s'engage à étudier cette demande.

Monsieur Thierry PAMART, Conseiller municipal, explique s'être renseigné auprès de Monsieur Corentin KACZKA, et qu'il s'agit là d'une obligation de la mairie.



Ville de Lewarde

Monsieur Alain ROLLOS, Conseiller municipal délégué à la citoyenneté, répond que ce n'est en aucun cas une obligation, que cette disposition est effectivement prévue mais pour des villes ayant un plus grand nombre d'habitants.

Monsieur Thierry PAMART, Conseiller municipal, rétorque qu'il se retrouve « toujours devant le fait accompli », il donne l'exemple des dates des conseils municipaux transmises sur le tard. Il reproche à Monsieur le Maire de faire « le minimum technique » et que « cela est malheureux pour la démocratie ».

Monsieur Jean-Marie DELANNOY, Conseiller municipal, s'esclaffe de recevoir l'ordre du jour « à la dernière minute ».

Monsieur Alain ROLLOS, Conseiller municipal délégué à la citoyenneté, répond que là encore, la municipalité est « dans les clous ». Monsieur Thierry PAMART, Conseiller municipal, demande à ce que cela soit « inscrit », avec le « numéro de l'article ».

Madame Delphine ZAGACKI, Conseillère municipale, souhaite pouvoir disposer d'une petite salle « une heure ou 2 » et non pas forcément de « la salle des fêtes ». Elle revient sur le fait qu'elle a « du mal à avoir des réponses de la part du Maire ».

Monsieur le Maire lui répond que ses questions sont nombreuses, avec quasiment « une question par jour », ce à quoi Monsieur Jean-Marie DELANNOY, Conseiller municipal, rétorque « faut assumer ! ».

Le Conseil municipal, par 19 voix pour, approuve la création de ces nouveaux tarifs relatifs à la location de la salle des fêtes Henri Martel.

Résultat du vote :

Pour la liste « *Continuons ensemble pour Lewarde* » : 15 voix pour ;

Pour la liste « *Pour Lewarde, un nouvel élan* » : 2 voix pour ;

Pour la liste « *L'Alternative Lewardoise* » : 2 voix pour.

Point n°2 - Motion pour la réouverture en continue des urgences pédiatriques du Centre Hospitalier de Douai

Monsieur le Maire passe la parole à Monsieur le Député Alain BRUNEEL pour qu'il présente le projet de motion de réouverture en continue des urgences pédiatriques du Centre Hospitalier de Douai, motion envoyée aux Maires des communes de l'arrondissement de Douai.

Monsieur le Député Alain BRUNEEL propose au conseil municipal de se positionner sur le texte suivant : « Depuis le 15 septembre 2021, par manque de personnel, les urgences pédiatriques du Centre Hospitalier de Douai ont été fermés le soir à partir de 18h, le week-end et les jours fériés.

Grâce à de multiples rassemblements citoyens, les urgences pédiatriques du Centre Hospitalier de Douai ont réouvertes le week-end, entre 9h à 18h, et ce depuis le samedi 16 octobre dernier. En effet, sous la pression de ces mobilisations grandissantes, il a été procédé au recrutement rapide de 3 pédiatres.



Ville de Lewarde

Cependant, les urgences pédiatriques restent fermées la nuit (de 18 h à 9 h) ainsi que les jours fériés. Cette fermeture est censée être temporaire mais personne ne peut dire quelle en sera l'échéance.

Nous considérons qu'il n'est pas acceptable de fermer un service d'urgences pédiatriques dans un territoire rassemblant plus de 240 000 personnes. D'autant que le Douaisis est déjà marqué par des indicateurs sanitaires dégradés.

Nous affirmons l'urgence d'apporter des solutions concrètes pour rétablir une offre de soins globale nécessaire aux jeunes patients. Le service public doit retrouver sa capacité de faire face à ses missions dans l'intérêt des populations.

Le Conseil Municipal affirme sa solidarité avec les personnels dont le dévouement n'est plus à prouver. Il considère qu'il est nécessaire de renforcer l'équipe soignante, pour leur permettre de travailler dans de bonnes conditions et sécuriser la prise en charge des enfants.

Il demande à l'Etat et à ses services en Région de prendre toutes les mesures nécessaires afin de rétablir sans délai un service d'urgences pédiatriques ouvert en continue et de façon pérenne.

Le Centre Hospitalier de Douai est l'établissement pivot de notre territoire, il est urgent qu'il puisse bénéficier de moyens exceptionnels pour garantir une offre de soins à la hauteur des besoins. »

Monsieur le Député rappelle aujourd'hui que « si l'hôpital tient encore debout, c'est grâce aux soignants, nous sommes face à une pénurie ». Il déplore qu'à cause des conditions dans lesquels ils travaillent, les soignants et les paramédicaux quittent les hôpitaux.

Monsieur Jean-Marie DELANNOY, Conseiller municipal, est d'accord « à 200% avec cette motion, de par mon statut de grand-père ».

Madame Delphine ZAGACKI, Conseillère municipale, souhaite savoir combien de communes du Douaisis ont pris position sur cette motion. Monsieur le Député Alain BRUNEEL lui répond qu'à ce jour, « 10 communes ont pris position » et que « l'idée finale est de porter ces motions au niveau de l'ARS ».

Monsieur Thierry PAMART, Conseiller municipal, annonce son adhésion.

Madame Delphine ZAGACKI, Conseillère municipale, s'interroge sur un éventuel contact pris avec Monsieur Frédéric CHEREAU, Maire de Douai et Président du Conseil de Surveillance.

Monsieur le Député Alain BRUNEEL affirme qu'il s'agit d'une action spontanée des citoyens et que, s'il en est d'accord, « rien ne l'empêche de rejoindre le mouvement ».

Le Conseil municipal, par 19 voix pour, approuve la motion présentée.

Résultat du vote :

Pour la liste « *Continuons ensemble pour Lewarde* » : 15 voix pour ;

Pour la liste « *Pour Lewarde, un nouvel élan* » : 2 voix pour ;

Pour la liste « *L'Alternative Lewardoise* » : 2 voix pour.



Ville de Lewarde

Informations diverses

L'ordre du jour des points délibératifs étant clôturé, les points suivants ont été abordés :

- **Orée du Bois :**

Monsieur le Maire rappelle que le bâtiment est propriété de Norévie sur un terrain appartenant à la CCCO et que les 2 entités peuvent « très bien choisir de nous envoyer promener ». Il est allé saluer, la semaine précédente, les 5 résidents en compagnie de Monsieur le Député.

Il fait savoir que la fondation « partage et vie » assure une surveillance du bâtiment 7/7 et 24h/24 jusqu'au 10 janvier. Il évoque la rencontre, tenue « ce matin même » avec Monsieur le Président de la CCCO qui nous a remis le bail emphytéotique signé entre leur service et celui de Norévie. Monsieur Frédéric DELANNOY est bien conscient que le fait de laisser le bâtiment vide est un « vrai problème ».

Il est à nouveau prévu de rencontrer Norévie prochainement pour argumenter sur le devenir de ce bâtiment.

Entre temps, Monsieur le Maire informe de la tenue de 2 réunions avec les habitants du quartier pour les tenir au plus proche des informations et éviter « la désinformation ». Il rappelle aussi que le bâtiment est amianté, que la déconstruction pose un réel problème. Pour le moment, rien n'est acté, il évoque des « embryons de solutions » travaillés avec Norévie.

Il rappelle la genèse de l'information de fermeture. Tout d'abord, la municipalité a pensé en tout 1^{er} lieu aux résidents pour connaître leur devenir ; « nous n'avons eu aucun retour des familles ». Ensuite, la municipalité s'est enquis du sort des salariés de la structure ; « aucune réaction non plus ».

Madame Delphine ZAGACKI, Conseillère municipale, demande le nombre de résidents restants. Monsieur le Maire précise qu'il a déjà répondu, qu'il y en a encore « 5, mais que dès que le bâtiment est vide, la société de gardiennage prendra le relais ».

Monsieur Thierry PAMART, Conseiller municipal, déclare « jusqu'au 10 janvier, et après ce sera open-bar !! ».

Monsieur le Maire lui répond qu'il « n'a rien écouté » et que justement « la mairie s'attelait à réfléchir à un problème où nous sommes propriétaires de rien ! ».

Monsieur Thierry PAMART, Conseiller municipal, suggère qu'on ne peut pas « être juste lanceur d'alerte et être devant le fait accompli, que le sujet est très sensible ». Il déclare ne pas avoir « l'esprit insolent, c'est juste mon droit d'expression ».

Monsieur le Maire ironise sur la réponse de Monsieur PAMART en déclarant qu'il ne s'était pas rendu compte « à quel point le sujet était sensible ». Il s'engage à ce que la CCCO prenne aussi sa responsabilité en tant que propriétaire du terrain.



Ville de Lewarde

Monsieur le Député Alain BRUNEEL indique qu'à l'origine, la résidence comptait 60 pensionnaires, et que la raison de cette fermeture est qu'il faut « rentabiliser les autres bâtiments ». Il rappelle aussi la tenue d'une première rencontre avec Norévie pour « jauger la température du dossier » et qu'il s'agit de les rencontrer à nouveau pour « avoir les tenants et les aboutissants du bail ».

Monsieur Thierry PAMART, Conseiller municipal, interrompt Monsieur le Député en évoquant « le COL », ce à quoi Monsieur le Député lui répond que le « COL **E** » gèrera le bâtiment à l'époque ».

Monsieur le Député Alain BRUNEEL poursuit son propos et indique qu'il n'est pas question « de se frotter les mains en se disant que tout est réglé ». Il évoque que le bail court jusqu'en 2038 et qu'il demande à Norévie de « tenir ses engagements et de prendre ses responsabilités ». Il répond aussi à Monsieur Thierry PAMART qu'il a raison d'être « alerte » sur ce problème, mais que l'équipe majoritaire a « déjà pris les devants ».

Monsieur Thierry PAMART, Conseiller municipal, déclare alors « on se comprend ! ».

Monsieur Jean-Marie DELANNOY, Conseiller municipal, évoque qu'il a de « nombreux contacts avec les Maires des environs » et qu'il a été informé par Monsieur Gilles GREVIN, Maire d'Auberchicourt, de la création d'un nouvel établissement.

Monsieur le Maire annonce qu'il est au courant de la politique de « recentrage » de la fondation Partage&vie, et qu'il n'a « aucune prise sur cela ». Le but étant de fermer Lewarde/Ecaillon et Aniche et qu'il s'agit « ni plus ni moins d'une politique d'entreprise ». Il semble ferme sur le sujet « Avec force, nous ne voulons pas que cela soit vide, on va se battre ! ».

Madame Delphine ZAGACKI, Conseillère municipale, souhaite savoir quels sont les projets de la CCCO.

Monsieur le Maire lui répond que pour le moment « il n'y en a aucun ». Il poursuit sur le fait que l'intercommunalité s'est défaussée « d'un certain nombre de compétences » et évoque le fait que Monsieur le Président de la CCCO allait réfléchir mais que la commune de Lewarde n'allait pas attendre « 3 ans », l'urgence de ce dossier n'étant pas de « notre fait ».

Monsieur Thierry PAMART, Conseiller municipal, annonce que les pouvoirs du Maire semblent bien limités dans la mesure où « la commune ne peut pas préempter, car elle n'a pas de PLU ». Il a appris cette information « de son notaire ».

Monsieur le Maire lui demande quel est l'intérêt de préempter sur ce dossier « pour avoir des dettes ? ». Il rappelle à Monsieur PAMART que ce droit n'est valable que lorsque le bien est à vendre, « ce qui n'est pas le cas ».

Monsieur Thierry PAMART, Conseiller municipal, lui rétorque une nouvelle fois qu'il est le « maître des horloges », ce à quoi Monsieur le Maire lui répond qu'il ne l'est pas sur ce dossier. Il rappelle que le droit à la propriété est inaliénable.



Ville de Lewarde

- PLU

Monsieur le Maire informe l'assistance que le travail autour du PLU continue. Il rappelle la validation du PADD au dernier conseil (Plan d'Aménagement de Développement Durable). La Mission Régionale d'Autorité Environnementale (MRAE) va être saisie, « ce qui ne nous empêche pas parallèlement de travailler sur les 2 OAP (orientations d'aménagement et de programmation) ».

Monsieur Jean-Marie DELANNOY, Conseiller municipal, demande des renseignements sur le lotissement **de la rue** de Monchecourt, car « une ébauche nous avait été donnée ».

Monsieur le Maire indique qu'à ce stade « il n'y a rien de nouveau ». Il revient sur le PLU qui pourrait être voté, si tout va bien « à la fin de 2022, en espérant que la Covid s'éloigne ou qu'il n'y ait pas de recours ».

Monsieur Thierry PAMART, Conseiller municipal, demande à Monsieur le Maire quand il pourra « s'exprimer sur le PLU ». Monsieur le Maire lui répond qu'il lui a été déjà donné l'occasion de le faire lors de la dernière séance de conseil municipal. Monsieur PAMART était « malheureusement absent ».

Madame Delphine ZAGACKI, Conseillère municipale, formule le souhait de disposer d'un calendrier, ce à quoi Monsieur le Maire rétorque que le calendrier a été évoqué à la première réunion, que les « élus devaient être dissipés ».

- Visite de l'AN

Monsieur Alain ROLLOS, Conseiller municipal délégué à la citoyenneté, informe que les enfants de la classe de Madame PAVOT et les enfants élus au Conseil municipal se rendront à Paris pour visiter l'Assemblée Nationale et contempler les plus beaux monuments parisiens avec une croisière en bateau-mouche.

Il annonce que la dépense se montera à 1040€ pour le transport et à 5,20€ par enfant pour le bateau-mouche.

Monsieur Jean-Marie DELANNOY, Conseiller municipal, demande si cette dépense est « au frais du Député ou de la commune », ce à quoi Monsieur Alain ROLLOS lui répond qu'il s'agit d'une dépense communale.

Monsieur le Député Alain BRUNEEL explique qu'il peut faire profiter des enfants des classes de sa circonscription à raison d'une visite par mois. Les écoles ont l'habitude de le solliciter pour de telles visites.

Madame Delphine ZAGACKI, Conseillère municipale, demande des précisions sur le contenu de la visite « assisteront-ils à une séance ? ».



Ville de Lewarde

Monsieur le Député Alain BRUNEEL indique que toutes les plages du mardi matin sont réservées aux réunions de tous les groupes politiques et qu'il n'y a pas de séance à ce moment.

Monsieur Alain ROLLOS, Conseiller municipal délégué à la citoyenneté, revient sur la réunion tenue avec les parents des enfants concernés. Il évoque que les enfants « ont l'air plutôt contents, sont curieux et ont posé beaucoup de questions sur la fonction et le rôle d'un Député ».

- Retour sur les festivités de la Châtaigne

Monsieur Claude SOMBRIN, Adjoint au Maire en charge de la jeunesse, souhaite revenir sur les festivités de la Châtaigne.

Il indique que la fête s'est déroulée du 24 septembre au 10 octobre avec les temps forts suivants :
Le week-end du 24 et 25 septembre, s'est déroulé le festival « The Mecanic Garden ». Six groupes se sont produits devant 900 personnes. Le marché du samedi matin avec animations incluses a eu un grand succès.

Le vendredi 1er octobre, malgré la pluie, les familles, les associations se sont déplacées pour participer à la retraite aux flambeaux et à l'inauguration officielle de la fête.

Le 2 octobre, 130 personnes ont participé à la soirée « moules frites », un beau succès qui a affiché très vite complet.

Le 3 octobre, 410 coureurs s'étaient inscrits pour le trail mais à la vue de la météo exécrable de ce jour, 361 y ont finalement participé, encadrés par 75 bénévoles.

Le mardi 5 octobre, 60 élèves de CM1 et CM2 ont participé à l'action « opérabus » et 40 personnes ont participé aux deux séances supplémentaires (29 places adulte par séance) proposées en soirée.

Le vendredi 8 octobre, suite aux restrictions sanitaires, la course USEP a été remplacée par le cross de l'école primaire (CE2, CM1, CM2) avec 116 élèves participants. Les élèves étaient ravis !

Le samedi 9 octobre, 170 adultes et enfants se sont défoulés à l'occasion de la « boom » avec les animations prévues (DJ, mascottes, barbe à papa, magie).

Le dimanche 10 octobre, la brocante a remporté un beau succès, même le soleil était au rendez-vous. Les animations se sont succédées le matin avec Isidore, accompagné des géants de Lewarde et de Lens, qui ont défilé au son de l'harmonie municipale. Un groupe antillais a pris le relais suivi du concert tribute du groupe Indochine auquel plus de 400 personnes ont assisté.
Et à 20h30 : bouquet final avec un magnifique feu d'artifice.

Il y a également 541 truffés de confectionnés et vendus.

Monsieur Claude SOMBRIN souhaite ici se faire l'écho de la Présidente du CAL, Madame Nina LAHSSEN, en remerciant tous les bénévoles, les associations mais également le personnel de la mairie.



Ville de Lewarde

Monsieur Jean-Marie DELANNOY, Conseiller municipal, déclare à 2 reprises « Bravo ! ».

- Sapin de Noël et décoration citoyenne

Monsieur Alain ROLLOS, Conseiller municipal délégué à la citoyenneté, déclare que la municipalité a la volonté d'amplifier les décorations de fin d'année.

En plus de l'artère principale, les élus souhaitent installer une « boîte aux lettres du Père Noël », et plusieurs sapins dans la ville espérant une démarche citoyenne pour la décoration et prévoit aussi une action avec les écoles « si la situation sanitaire le permet ».

- Arrêté « prix de l'énergie »

Monsieur le Maire indique que symboliquement, il a pris la décision par voie d'arrêté de geler les tarifs d'électricité et de gaz mais aussi d'interdire les coupures d'énergie à l'échelle de notre commune.

Devant la flambée des tarifs réglementés du gaz (+10% en juillet, +5% en août, +8.7% en septembre, +12.6% en octobre), représentant une hausse de 48% depuis septembre 2020 selon le médiateur national de l'énergie et devant la prévision d'une augmentation de près de 10% en 2022 du prix de l'électricité selon l'observatoire nationale de la précarité énergétique.

Il évoque aussi plusieurs entretiens avec les maires communistes du secteur, et pense qu'il en « est de notre responsabilité morale d'alerter les pouvoirs publics sur les graves insuffisances des mesures prises au regard de l'urgence sociale consécutive à la forte augmentation des tarifs de l'énergie ».

Questions écrites

En amont du Conseil municipal, ont été transmises par le groupe d'opposition « Pour Lewarde, un nouvel élan », les questions suivantes (*sans aucune modification orthographique ou grammaticale apportée*) :

1/ Dans quels délais les travaux de la cité beharelle et de la rue des Peupliers vont-ils commencer ?

Monsieur le Maire répond que la municipalité a répondu à un appel à subvention de Département dans le cadre du volet « Voiries communales » de l'Aide Départementale aux Villages et Bourgs, nous sommes en attente de la notification officielle espérant une aide financière de 11672€.

Une fois cette notification officielle obtenue et la convention signée, nous lancerons une procédure adaptée regroupant l'ensemble des travaux de voirie que nous avons budgétisé pour cette année, incluant les trottoirs de la rue Néruda et ceux de la rue Romain Rolland.

Après contact pris avec Noréade, il a été décidé de ne pas assurer les travaux des rues des Bleuets et Charles Hombert, car des travaux d'assainissement vont être effectués l'année prochaine.



Ville de Lewarde

Monsieur Jean-Marie DELANNOY, Conseiller municipal, demande à Monsieur le Maire de préciser le montant. Monsieur le Maire lui répète « 11 672€ ».

2/ Quelles sont les avancées au niveau des bâtiments communaux concernant l'agenda d'accessibilité programmée pour la mise en accessibilité des ERP ?

Monsieur le Maire dresse la liste des bâtiments communaux :

- Au groupe scolaire : à l'école maternelle, il n'y a pas de problème d'accessibilité. A l'école primaire, les travaux qui seront effectués dans l'ancien local colombophile serviront à descendre toutes les classes. Il faudra annexer une rampe d'accès et l'accessibilité ne sera alors plus un problème.
- A la cantine, il n'y a pas de problème d'accessibilité puisque les enfants ou adultes qui seraient à mobilité réduite peuvent rentrer par le côté de la galerie.

Il déclare « aucun problème d'accessibilité dans les bâtiments suivants » : la salle omnisports, la salle des fêtes, la salle Edouard Pot, la PMI, la bibliothèque, la salle de javelot des Houillères, au Boulodrome, la salle de tennis, le stade.

Il concède quelques problèmes d'accessibilité « au stade et au club house, car les cailloux ne sont pas les meilleurs amis des fauteuils roulants ».

Pour le presbytère, les premières études montrent qu'une solution simple ne peut être trouvée du fait de l'histoire du bâtiment. Si solution il y a, « il faudra engager une grosse dépense ».

Quant à la mairie, un devis a été effectué pour la mise en place d'un ascenseur d'un montant d'environ 33 000€ qui sera soumis « à l'arbitrage des élus au prochain budget ».

Il indique aussi que la loi prévoit des dérogations pour les bâtiments existants, et que l'école de musique a aussi décentralisé, il fut un temps, ses cours.

3/ Monsieur le Maire, existe-t'il un texte législatif qui permettrait de refuser à un élu de se rendre dans un bâtiment communal? Pourquoi avez-vous refusé la visite de notre groupe au sein de l'école primaire pourtant hors présence des élèves ?

Monsieur le Maire rappelle le contexte sanitaire dans lequel nous vivons maintenant depuis plus de 18 mois interdisant l'accès aux bâtiments scolaires aux personnes autres que le personnel exerçant dans celui-ci.

Il rappelle que nous sommes toujours sous couvert de 2 protocoles en vigueur : sanitaire et vigipirate.

Cependant, contrairement « à ce que vous écrivez, je n'ai pas refusé votre accès, je vous ai proposé une visite ultérieure, en présence de l'ensemble des élus quand les travaux informatiques auront été effectués ».



Ville de Lewarde

Monsieur le Maire informe s'être rapproché du référent TICS de l'éducation nationale et des enseignants « pour parfaire notre demande ». Des visites ont été effectuées récemment par des prestataires « pouvant répondre à nos besoins informatiques ».

Monsieur Jean-Marie DELANNOY, Conseiller municipal, semble surpris alors d'avoir vu, en cette fin d'après-midi, « Messieurs SOMBRIN et DUBRUNQUEZ y entrer ». Il demande la raison de leur présence.

Monsieur Jean-Claude DUBRUNQUEZ, Adjoint au Maire, lui répond « pour aller voir si la femme de ménage passait la serpillère », ce à quoi Monsieur Jean-Marie DELANNOY lui rétorque « Répondez intelligemment ».

Monsieur le Maire explique leur présence par des tests sur le nouveau système PPMS.

Madame Delphine ZAGACKI, Conseillère municipale, évoque une différence de traitement dans la mesure où « depuis le début de l'année, des parents assistent à des réunions à l'intérieur de l'école ».

Monsieur le Maire rappelle que Monsieur l'Inspecteur est responsable durant le temps scolaire, et que lui l'est « en dehors ».

4/ L'installation d'un défibrillateur dans notre commune est-elle prévue ?

Lors du dernier budget sur lequel Monsieur le Maire rappelle qu'ils se sont abstenus, les élus ont choisi de retenir l'installation de 2 défibrillateurs, l'un à la salle omnisports et l'autre à la mairie.

Il interpelle Monsieur DELANNOY sur le fait qu'il soit dommageable qu'il soit parti « avant d'avoir entendu sa réponse à l'AG du PPCL ».

Après réflexion, Monsieur le Maire indique qu'il « nous semble plus opportun de placer ces 2 défibrillateurs à la salle omnisport et à la salle Henri Martel ». Il informe s'être rapproché « de notre association de secouristes et allons contractualiser cet achat dans les prochaines semaines ».

Monsieur Jean-Marie DELANNOY, Conseiller municipal, s'offusque « blablabla... ».

5/ Quand aura lieu la rencontre entre la municipalité et les différents acteurs suite à la pétition contre l'insécurité routière initiée par les habitants de la rue pasteur ? La population sera-t-elle conviée ?

Monsieur le Maire informe que le Sous-Préfet est sur le départ et qu'il s'est rapproché de son cabinet, qui nous conseille « d'attendre la nomination de son successeur pour programmer cette réunion ».

Monsieur Jean-Marie DELANNOY, Conseiller municipal, demande « en quelle année, pour la réunion, en 2038 ? ». Monsieur le Maire rappelle à Monsieur Jean-Marie DELANNOY de « respecter le Conseil municipal ».

Monsieur Jean-Marie DELANNOY, Conseiller municipal, mime un joueur de violon et déclare qu'il respecte « la démocratie, ou plutôt la démocratouille ».



Ville de Lewarde

6/ Quel a été le coût engendré pour la commune suite aux travaux effectués au cimetière ? (engazonnement sous cailloux)

Monsieur le Maire répond « 4 977,10€ en 2019 », sans que l'on puisse prévoir « la double peine », à savoir la rémanence et la sécheresse. Il évoque le changement de stratégie et l'intervention ESI.

7/ Pour le projet de la place des Vesignons, un nouveau bureau d'architecture a-t'il été choisi?

Monsieur le Maire répond que non et qu'il organisera une réunion des élus municipaux pour évoquer spécifiquement ce projet.

8/ La municipalité a-t'elle trouvé un nouveau référent auprès de la société Habitat Hauts de France? Une réunion avec la société locative est elle prévue concernant le lotissement du centre (rue Louis Aragon, place Elsa Triolet) ?

Monsieur le Maire informe qu'un contact a été pris avec le référent de la société Habitat HDF, et qu'une rencontre est prévue bientôt. Les habitants seront « bien évidemment informés de la suite qui sera donnée ».

9/ Quelles sont les actualités au niveau du litige opposant notre commune à Free concernant l'implantation du mat téléphonique ?

Monsieur le Maire indique qu'il y a déjà répondu en début de séance.

Les réponses ont été apportées à chacune de ces questions.

Monsieur Thierry PAMART, Conseiller municipal, demande à Monsieur le Maire de faire une déclaration au nom de son groupe « L'alternative lewardoise », car il n'a pas « eu le temps de préparer des questions ». Il indique que sa déclaration n'est pas une question, mais plutôt « un ressenti de ce qu'il se passe ». Il donne lecture :

« Monsieur le Maire, mesdames et messieurs les adjoints et conseillers municipaux
Le 06/06/2021 j'ai envoyé un courriel à Monsieur le Maire, ce courriel aborde des sujets très importants pour le bien vivre dans notre village, je profite donc de ce conseil municipal pour faire cette déclaration suivante.

Monsieur le maire, la mise en place « de voisins vigilants et solidaires » avec le renforcement de la vidéo surveillance me semble désormais urgente, ceci dépend principalement de votre bonne volonté, cette mesure de sécurité existe dans nos communes voisines depuis de nombreuses années.

L'innovation en mettant en place les « comités de quartiers » est une évidence et cela dans la suite logique de toute démocratie participative active, les citoyens ne resteront plus spectateurs silencieux mais acteurs dynamiques dans leurs quartiers, bien sûr cela nécessite des moyens (salles à disposition, création d'associations, moyens financiers, aide administrative de notre ville)

Pour appliquer une démocratie participative, des mesures simples et rapides doivent être prises immédiatement à condition que la majorité travaille avec l'ensemble du conseil municipal.



Ville de Lewarde

Notre ville ne possède toujours pas de panneau (affichage libre ou liberté d'opinion), je vous ai déjà alerté lors de précédents conseils municipaux et vous faites toujours la sourde oreille à cette mesure, appliquée ailleurs.

Dans ce courriel je vous informais que je souhaite bénéficier du plan de formation des élus, un budget formation a été voté pour l'ensemble des élus. Vous recevrez donc prochainement ma demande de formation à ce sujet.

La mise à disposition d'une salle pour que les oppositions puissent se réunir avant chaque conseil municipal ainsi que la parution du compte rendu du conseil municipal sur le site internet de la ville dans le délai d'une semaine est indispensable.

L'intervention en urgence d'une association d'insertion cet été au cimetière prouve son déplorable manque d'entretien, de nombreux internautes ont eu le mérite et le courage de crier haut et fort leur ras-le-bol devant le piteux entretien municipal. Vous avez fait le choix réfléchi de faire semer du gazon (à pousse lente) dans des cailloux sur le conseil d'une entreprise spécialisée, vous devez donc assumer pleinement votre choix vis-à-vis des citoyens, (je précise que je ne jette pas la faute sur les employés municipaux mais uniquement sur votre majorité qui a fait ce choix depuis de nombreuses années). Le monument aux morts est lui aussi dans un état déplorable, (il s'effrite, des chaînes sont absentes ou tenues par du fil de fer) un ravalement urgent s'impose. Je profite de vous rappeler que notre cimetière n'est toujours pas doté d'un abri, en ne le construisant pas vous n'aurez pas le besoin de le démonter comme les bancs publics.

Dans un tract municipal vous avez associé mon nom à ceux de Monsieur Delannoy et Madame Zagacki, sachez que vous faites volontairement un amalgame auprès des Lewardois afin de cacher votre gestion. De l'hommage à Monsieur Nottez, vous aviez depuis votre début de mandat toute la possibilité et le temps de rendre un Hommage digne à notre ancien Maire. Votre manque d'anticipation et votre inexplicable précipitation sans consultation du conseil municipal obligatoire en dit long sur votre manque de vision de la démocratie. Il est bien plus simple de jeter le discrédit sur les groupes d'oppositions en les accusant de tous les torts.

Renommer une rue de nos jours est un véritable chemin de croix pour les riverains ainsi qu'une source de problèmes administratifs inextricables, impôts, carte grise, pièces d'identité, passeport, permis de conduire, actes notariés. L'aide de la Mairie serait dérisoire car nos services municipaux ne doivent pas connaître certaines données confidentielles vis-à-vis des différents fournisseurs d'électricité, de gaz internet etc..... Dans un souci d'égalité je vous ai fait part de ma volonté que Monsieur Gambier (Maire avant Monsieur Nottez) reçoive également un hommage.

J'enverrai une lettre d'explication à l'issue du conseil municipal à Madame Nottez afin que toute ambiguïté soit levée à mon sujet, je n'ai jamais insulté la famille Nottez, j'ai eu la chance de connaître Monsieur Nottez ainsi que Monsieur Gambier comme Maire.

Cet été les travaux de rénovation de la toiture du presbytère ont été enfin réalisés, il est évident que d'autres travaux doivent être entrepris pour mettre en valeur cet édifice et le transformer en maison des associations (voir notre programme). Cela faisait des années que ces travaux auraient dû être réalisés comme sur d'autres bâtiments publics (le boulodrome est dans un piteux état et nécessite lui aussi d'urgents travaux de rénovation et de modernisation) voire la construction d'un bâtiment neuf. Monsieur le Maire, vous n'êtes pas sans savoir que entre le presbytère et l'église git, abandonné un pilori fort heureusement mis à l'abri par des citoyens soucieux de préserver et de valoriser le patrimoine Lewardois depuis de nombreuses années. La gestion des objets abandonnés et trouvés sont désormais sous votre responsabilité.

Vous avez jugé bon de distribuer l'observateur du Douaisis avec un précédent bulletin municipal, ce quotidien annonce que le dossier de la place des Vésignons avancerait de manière significative avant la fin de l'année nous attendons enfin que vous nous présentiez ce projet en conseil municipal.

La maison de retraite de l'orée du bois fermera ses portes en janvier 2022 suite à d'importantes remises aux normes, ce sujet a été abordé lors du précédent conseil municipal ou j'étais absent, je souhaite



Ville de Lewarde

apporter tout mon soutien aux personnels qui y travaillent ainsi qu'aux pensionnaires et familles pour l'avenir de ce bâtiment le conseil municipal doit s'emparer immédiatement de ce dossier en toute transparence. Ce dossier risque de devenir épineux pour les riverains s'il n'est pas sécurisé afin éviter tout vandalisme, le risque d'être squatté est important.

Je trouve inadmissible que notre ville fasse partie de celles qui ne peuvent plus utiliser leur droit de préemption faute de nouveau PLU en place.

Le 2eme remplacement du portail de la mairie, l'entretien déplorable du cimetière durant de nombreuses années, l'entretien de l'ensemble des bâtiments et des espaces verts, la rénovation inachevée et dangereuse pour les riverains de l'éclairage public de la rue Aragon, l'achat d'une balayeuse mécanique à 18000 euros sous-utilisée sont les preuves d'un manque évident de communication, je vous prie donc. Monsieur le maire de donner enfin des moyens aux élus d'opposition en mettant en place régulièrement les diverses commissions. »

Monsieur Alain ROLLOS, Conseiller municipal délégué à la citoyenneté, répond que le groupe majoritaire n'est pas sectaire, dans la mesure où vous percevez des indemnités. Il rappelle au passage que « nos 2 ex-colistiers refusaient que vous les perceviez à l'époque ». Quant au dispositif « voisins vigilants », il évoque que celui-ci est payant, qu'il est privé et que ce n'est pas en relation avec la police, contrairement au dispositif « citoyens vigilants ». Il annonce qu'un contact a été pris avec un policier à ce sujet.

Monsieur Thierry PAMART, Conseiller municipal, proteste « ceci est une mauvaise information, peut-être est-ce juste l'application qui est payante ? ». Il annonce qu'il est préférable que Monsieur le Maire soit l'instigateur de ce procédé et qu'il l'a alerté à ce sujet au mois de Juin.

Monsieur Jean-Marie DELANNOY, Conseiller municipal, demande la parole au nom de son groupe politique « Pour Lewarde, un nouvel élan ».

« Monsieur Le Maire, Mesdames, Messieurs les élus du Groupe potentiellement majoritaire, Cette intervention pour fêter avec vous l'anniversaire de la période durant laquelle nous avons eu connaissance de la part de Monsieur Alain ROLLOS, que deux élus communistes toujours en fonction partageaient sur les réseaux sociaux des publications d'ordre racistes véhiculant la haine Comme cadeau, nous vous offrons le scoop de l'automne, par courrier Monsieur le Procureur de la République nous a informé qu'il donnerait éventuellement suite à notre plainte dès que les services de la Police Nationale auront terminés leur enquête. Affaire à suivre !

Espérons qu'entretemps, certains de vos élus ne soient attirés par la lecture d'Eric ZEMMOUR.

Ayant abandonné la couleur rouge de votre laisse, nous vivons depuis dans une sérénité totale Parlons à présent de votre gestion municipale de la poudre aux yeux, de la poudre de perlimpinpin concoctés par le lampiste de service Alain BRUNEEL accompagnés de certains communistes de pacotille Votre groupe démontre avec cet énième mandat son incapacité à faire évoluer notre ville dans l'intérêt de la population lewardoise.

Sachez que jamais vous n'aurez un moment de répit durant ce mandat! L'opposition contrôlée et silencieuse qui vous fait tant rêver n'est qu'une chimère !

Pendant les prochaines années, nous travaillerons sur notre programme afin de faire tomber encore un bastion communiste dans le Douais. Grâce à vous, notre ville est figée et tombe en totale désuétude.



Ville de Lewarde

Un véritable épanouissement est plus que nécessaire et urgent ! Sans lassitude, nous mettrons en place un projet ambitieux et constructif afin de sortir de cette léthargie ambiante ! De manière à amener le maximum de Lewardoises et de Lewardois à nous soutenir. Déjà nombreux sont ceux qui ont constaté que votre groupe est atteint du syndrome du poisson rouge qui tourne en rond dans son bocal. Pour cet anniversaire, la cerise sur le gâteau est adressée à Monsieur André LEGER, Maire adjoint à la communication et à l'environnement. Oui Monsieur arrêtez de vous donner en spectacle ! Vos crises de rire sarcastiques et sardoniques sont détestables et ne nous perturbent pas. Enfin Monsieur Le Maire Mesdames et Messieurs les élus, sachez que nous ne lâcherons rien ! L'espoir, d'apporter Pour Lewarde, un nouvel Elan est notre objectif durant ce mandat Merci pour votre écoute. »

Monsieur André LEGER, Adjoint au Maire en charge de la communication, souhaite adresser une réponse.

« M. Delannoy, vos agissements me mettent en mémoire deux personnages célèbres. Un issu de la littérature et l'autre du cinéma.

Vous avez un côté Don Quichotte et un côté Dark Vador.

En effet, tel Don Quichotte, chevalier à la triste figure à défaut d'avoir une triste mine, qui combat des moulins à vent, vous pourfendez, fracassez tout ce qui se présente autour de vous et qui ne trouve grâce à vos yeux.

La différence avec le chevalier de la Mancha, c'est que vous humiliez, blessez les personnes dès que vous avez une observation à leur faire.

Pour ce faire, vous vous protégez derrière des réseaux pour le coup asociaux pour distiller votre haine. Le mot qui revient le plus souvent est incompétence ce qui laisserait à penser que vous, vous êtes compétent.

Tellement compétent que vos anciennes collègues à la mairie, épaulées par M. Dubrunquez, maire adjoint chargé en particulier du cimetière ont dû revoir la structure administrative du lieu dont vous aviez la charge.

Tellement compétent que vous n'avez toujours pas compris comment fonctionne une démocratie communale. Dès qu'un sujet vous apparaît comme la preuve d'une supposée incompétence de plus du maire ou d'un élu de la majorité, vous ne vous renseignez pas auprès des personnes en charge du dossier, mais partez à la bataille fidèle à votre côté Don Quichottien jusqu'à vous en rendre ridicule mais toujours porté par un esprit animé de transports haineux.

C'est ainsi, M. Delannoy que vous avez sali le nom d'Irénée Nottez et de sa famille par votre attitude et vos propos. J'ai honte pour vous !

Vous êtes une vedette médiatique, vous faites la une des journaux locaux que je ne pensais pas être des journaux à sensation. Vous piétinez la démocratie en rapportant des bruits de couloir et en en faisant vos choux gras.

Vous voulez créer une polémique autour de l'école. Je vous rappelle les invitations au conseil d'école à l'invitation de Mme Bessau, ancienne directrice, qui aurait pu, à l'époque convenir d'une visite que vous n'avez jamais demandée.

A moins que vous soyez porté par une soif inextinguible d'apprendre. Si vous étiez plus jeune, je vous aurais félicité, mais il me semble qu'à votre âge, cela ne fait pas très sérieux.

Vous êtes tellement impliqué dans les études que vous sollicitez l'association de parents d'élèves pour qu'elle réagisse à un sujet de polémique qui n'existe pas.

Je trouve votre attitude d'opposant systématique dénuée de tout bon sens.



Ville de Lewarde

Je vous conseille, M. Delannoy de prendre contact avec M. le Maire avant de vous offusquer, de prévenir la presse locale qui s'intéressait moins à vous quand vous représentiez tant soit peu la CGT ou de prendre à témoin qui veut bien vous entendre.

Sachez que je n'ai que mépris pour votre comportement de Don Quichottien et Dark Vadorien lewardois qui en la circonstance n'apporte rien de positif à la gestion de la commune et ne cherche qu'à semer la discorde par des méthodes haineuses, irrespectueuses, indignes. »

Monsieur Jean-Marie DELANNOY, Conseiller municipal, applaudit ces dires.

Les points inscrits à l'ordre du jour étant épuisés, Monsieur le Maire clôt la séance du Conseil Municipal à 20h14.

A Lewarde, le 29 octobre 2021

Denis MICHALAK

Maire



2 modifications, surlignées en jaune, ont été apportées au présent compte-rendu. Le procès-verbal a été approuvé à l'unanimité lors de la séance de conseil municipal suivante en date du 21/12/2021.